

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
Poste	
Un an	22 fr.
Six mois	11
Trois mois	5 50

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces,	la ligne.....	90
Réclames,	—	30
Faits divers	—	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

Voir les Dernières Nouvelles à la fin de la 3^e page.

SAUMUR, 6 JANVIER

Les Châtiments

Pour rien au monde je ne voudrais manquer de respect à la magistrature de mon pays, ce qui pourrait d'abord m'attirer avec elle des démêlés que je ne tiens pas à avoir, et ensuite parce que je ne pense nullement, comme M. Rochefort, que ce sont simplement des gens avec une tourte sur la tête, une peau de chat dans le dos et qui se figurent rendre la justice.

Les magistrats sont des hommes qui jugent humainement les choses et s'efforcent de rendre la justice; mais par cela même qu'ils sont des hommes, ils atteignent à l'imperfection naturelle à notre faible espèce et leurs jugements n'ont pas toujours la sagesse de celui de Salomon.

Trop souvent il semble qu'un vent passe par le prétoire de Thémis, et il n'est pas toujours à l'indulgence; témoin ce jugement, qui fait en ce moment le tour de la presse, et par lequel le tribunal correctionnel de Pontoise a prononcé une condamnation à 10 mois d'emprisonnement pour vol, contre un vieillard de 70 ans.

Dix mois de prison, c'est assez raide, et cela ne se donne pas ordinairement pour rien; or, savez-vous ce qu'avait fait ce grand coupable? Il avait volé dans les champs un chou et deux ou trois carottes avec lesquels il s'était fait une soupe beaucoup plus maigre certainement que l'ordinaire de Charles de Lesseps à Mazas.

Je ne crois pas dépasser mon droit d'appréciation en joignant mes protestations à celles

de toute la presse. Ces juges n'ont pas même l'excuse de revenir de Pontoise, puisqu'ils y étaient.

S'il est une erreur que l'on doit éviter, c'est celle qui consiste à proportionner à l'importance du vol celle du châtement. Il est bien évident qu'il n'y a aucune comparaison entre le malfaiteur qui assassine une vieille femme pour lui voler trente sous et l'indélicat qui conserve dans sa poche un billet de banque trouvé sur la voie publique. Le premier est tout simplement justiciable de M. Deibler; l'autre n'est qu'un larron d'occasion, c'est le cas de dire, occasion sans laquelle il aurait pu rester honnête; une légère punition suffira pour lui donner une notion plus exacte du bien et du mal.

Ce malheureux vieillard si rudement châtié n'était qu'un voleur d'une triste occasion, la faim, qui aurait bien dû lui valoir les circonstances atténuantes.

En présence de cette proportionnalité, on se demande de quelle peine seront punis les voleurs du Panama, pour avoir drainé l'épargne de tout un pays: il va falloir inventer un nouveau système pénitentiaire. Le régime au portage dont il a été parlé plus haut me plairait assez, à la condition qu'il n'y ait qu'un chou et trois carottes par jour pour toute la bande, et encore ces carottes ne devraient-elles avoir aucun rapport comme dimension avec celles qu'ils ont tirées aux souscripteurs.

Quelque temps avant la condamnation de Bazaine, un militaire à qui le Conseil de guerre venait d'infliger plusieurs années de prison pour avoir volé une culotte, répondit au président qui lui demandait s'il n'avait rien à dire au sujet de la peine qui venait d'être prononcée contre lui: — Je me demande ce que l'on va faire alors à Bazaine, qui a vendu cent cinquante mille culottes avec les hommes dedans.

Nous voulons croire que nos tribunaux ne voudront jamais s'exposer à de pareilles sorties.
JEAN DASSY.

INFORMATIONS

AFFAIRE DU PANAMA

Le secret le plus absolu est gardé sur l'instruction pour faits de corruption contre les administrateurs de Panama et autres.

L'instruction durera un peu plus longtemps qu'on ne croyait, sans s'éloigner beaucoup des délais prévus.

En ce qui concerne de nouvelles arrestations, tout paraît dépendre de la marche de l'instruction.

M. Brisson a écrit au garde des sceaux pour lui demander que cinq places soient réservées officiellement à deux membres de la Commission d'enquête à l'audience de la Cour d'appel, le 10 janvier, pour le procès des administrateurs de la Compagnie de Panama.

La Commission d'enquête vient de nommer une sous-commission chargée d'examiner le pétitionnement relatif à la reprise des travaux de Panama. Elle désire connaître quels sont les personnages qui inspirent ce pétitionnement et les moyens dont ils disposent.

M. Jolibois ayant proposé que la Commission fasse comparaître les entrepreneurs, la Commission a adopté une contre-proposition de M. Maujan portant que les entrepreneurs ne seront convoqués que lorsque le procès sera en cours, et ce par crainte que les entrepreneurs ne refusent de comparaître.

Le bruit qu'un télégramme adressé à M. Charles de Lesseps aurait été saisi par M. Clément est démenti.

Le Journal assure que Cornélius Herz a été rayé des contrôles de la Légion d'honneur.

La Cocarde annonce que M. H..., député de la Martinique, vient de déposer son bilan.

ENCORE LES BUREAUX DE BIENFAISANCE

Le bruit court que M. Gouley, préfet du Haut-Rhin, aurait été saisi, par la municipalité de Belfort, d'un rapport relevant des irrégularités dans la gestion des fonds du bureau de bienfaisance.

UNE AFFICHE

Plusieurs journaux publient le texte de l'affiche suivante, apposée avant-hier, en différents endroits, sur les murs de Paris, mais que les agents ont immédiatement lacérée:

« A Monsieur le Président de la République.
» C'est votre réputation de parfaite intégrité qui vous a placé à la tête du pays; le moment est venu de la fortifier.

» Les administrateurs du Panama sont sous les verrous.

» Mais cela ne constitue pour les malheureux actionnaires et obligataires qu'une satisfaction platonique.

» Il faut maintenant qu'on restitue l'argent volé.

» Il faut faire rendre gorge aux entrepreneurs, députés, sénateurs, ex-ministres, dont la honteuse vénalité a forcé la caisse du Panama. Sur 1 milliard 329 millions versés par l'épargne française, on veut bien admettre que 329 millions aient été dépensés en matériel, travaux, publicité et gaspillage.

» Mais, comme la quantité de travaux exécutés à Panama est insignifiante et que le canal n'est pas percé, il y a donc à retrouver un milliard entré dans la poche des corrompus (milliard, soyez-en-sûr, monsieur le Président,

6 Feuilleton de l'Écho Saumurois

MARTHE

PAR JEANNE SANDOL

— Vous vous trompez, François: les payans, lorsque ce sont de braves cœurs comme vous, valent mieux que bien des gens du plus grand monde, dit Marthe avec amertume. Mais je ne puis accepter, à cause de mon deuil; ma robe noire attristerait votre bonheur.

— Ah! je vous en prie, Marthe. Qu'importe la couleur de votre robe! Je ne vous demande pas d'assister à la danse: votre présence à l'église, voilà tout ce que nous souhaitons. Le garçon d'honneur ne vous ferait point honte, Marthe. C'est un de mes supérieurs; il me porte une grande amitié; et, sachant mon mariage, il s'est offert de lui-même. Je me suis sans doute trop avancé en disant que ma sœur serait la fille d'honneur. « Ah! vous avez une sœur? m'a-t-il dit. Je serais bien aise de la connaître. »

... Alors, j'ai eu tort, reprit le jeune homme

qui vit un pli se former entre les sourcils de Marthe.

— Non, François, vous n'avez pas eu tort si vous n'avez rien ajouté de plus. C'est bien de votre sœur, de votre sœur seulement! que vous avez parlé?...

— Vous savez que je sais me taire, répondit François, surtout lorsqu'il s'agit de vous obéir.

Marthe tendit sa petite main au jeune homme.

— Merci, François, vous pouvez compter sur moi; dites à votre promesse que je l'accompagnerai à l'église... à l'église seulement. C'est bien entendu, n'est-ce pas?

VII

L'hiver était dans toute sa rigueur. Il serait peut-être préférable de dire dans toute sa splendeur, car rien n'est plus beau que les paysages neigeux dans les contrées qui sont pour ainsi dire leur milieu de prédilection. La neige qui résiste au soleil conserve sa blancheur immaculée. On ne peut se faire une idée de la richesse des tons qu'elle revêt, de la transparence des ombres que ces masses reçoivent. Marthe n'avait jamais visité cette partie de la Savoie qu'on pleure. Elle ignorait

la poésie que l'hiver répand dans ces solitudes.

Aux grâces pastorales avaient succédé de sévères beautés. Enveloppées sous une couche uniforme de neige, les délicates végétations de la terre avaient disparu, faisant place à des décorations grandioses. Des pins gigantesques, élevés sur la crête des rochers, prenaient des formes étranges, leurs branches trop chargées de neige durcie pendaient jusque sur le sol où elles se fixaient en découpant sur le ciel des ogives gothiques.

Des prairies dont les pentes rapides n'avaient pu retenir la neige balayée par les rafales, étalaient leurs nappes vert pâle couvertes de givre brillant comme de la poudre de diamants. A l'horizon, les Alpes, dont les cimes se teignaient de rose sous les feux du couchant.

Quel spectacle nouveau pour les yeux de Marthe, et quel enthousiasme s'éveillait en elle!

— Paris existe-t-il? se demandait-elle en présence de cette nature grandiose, au milieu du silence imposant qui l'environnait. Y a-t-il encore un lieu qu'on appelle le monde, où s'agitent des hommes ambitieux, des femmes

éprises de plaisirs, de toilettes et de luxe? Des hommes dont le nom est noble, mais dont l'âme est basse; qui n'ont qu'une aspiration et qu'un but, l'argent, qui simulent un amour qu'ils n'éprouvent pas? Ah! que tous ceux-là viennent ici, et s'ils ne subissent pas l'ascendant de ce spectacle solennel, si la vérité ne se fait pas entendre à leur âme dans le silence de cette nature recueillie, alors c'est qu'il n'y a plus qu'à désespérer d'eux!

Le 23 décembre approchait. Le mariage de François devait avoir lieu le jeudi après Noël. Marthe aurait bien voulu se soustraire à la corvée que lui imposait son affection pour sa chère mère Claudine et son fils. Combien elle regrettait de quitter même pour un peu de temps sa solitude, son travail! Ce mariage, tout simple qu'il devait être, allait la remettre un moment en évidence, il lui faudrait remplir là une espèce de rôle.

Si, au moins, il n'y avait eu que les deux familles des jeunes époux! Mais cet étranger, ce supérieur, comme le nommait François, qui était-il? Un employé supérieur... Ce doit être un homme sérieux, d'un certain âge, dont la curiosité ne sera point éveillée par la présence de Marthe; mais qu'avait-elle besoin

qui n'a pas été remployé en titres de Panama).

» Voici le moyen pratique d'en opérer le recouvrement.

» Les crimes exceptionnels devant être réprimés par des mesures exceptionnelles, comme la majorité de la Chambre actuelle des députés ne peut voter une loi qui serait sa propre condamnation, vous avez encore la ressource, monsieur le Président, de rendre un décret dans le genre de celui-ci :

Suit un « décret d'exception contre les voleurs de Panama », ordonnant la confiscation des biens meubles et immeubles des compromis ; « les biens sont confisqués au profit de ses actionnaires et de ses obligataires. Ils seront punis de la dégradation civique. »

L'affiche continue ainsi :

« Monsieur le Président,

» Rappelez vous que le Carnot de 1793 a été proclamé l'organisateur de la victoire.

» Mais la complicité de votre silence à l'égard des criminels de Panama qui, non contents de détrousser l'épargne des petits et des humbles, livrent la France aux Cornélius Herz, Reinach et autres juifs allemands, nous donnerait le droit de proclamer le Carnot de 1893 l'organisateur de la misère et de la dé faite.

» Ce jour-là, ce sera pour vous la déchéance et pour le peuple le droit à la révolte.

» Au contraire, s'il vous reste encore dans les veines un peu de sang de votre aïeul, si vous faites justice sans pitié, en vous consolidant vous-même, vous consolerez la République !

» Pour copie conforme : GABRIEL O...
» Le Suffrage universel. »

PANAMA

L'ARRESTATION DE M. BLONDIN

M. Blondin avait été déjà appelé auprès de M. Franqueville. Il pensait que tout se bornerait à une déposition. Aussi, avait-il emmené avec lui M^{me} Blondin, qui l'attendit durant 3 heures, et, enfin, monta auprès de M. Franqueville, qui lui dit qu'il ne savait pas encore s'il retiendrait M. Blondin.

Alors même qu'il fut décidé que M. Blondin serait retenu, il lui dit de ne se préoccuper que de peu d'objets, ce qui semblait indiquer que son absence serait de courte durée.

Au *Crédit Lyonnais*, on nous a fait la déclaration que M. Blondin était simplement chef de bureau.

Les faits qu'on lui reproche, on les ignore ; mais il va de soi que, s'il eût engagé en quelque manière la responsabilité du *Crédit Lyonnais*, ce n'est pas contre un fonctionnaire en somme peu élevé que M. Franqueville eût pris la mesure en question.

M. Blondin n'est pas venu hier à son bu-

reau ; son absence a été constatée de nouveau et expliquée par une décision du juge d'instruction.

En dehors de ses occupations au *Crédit Lyonnais*, M. Blondin avait cru pouvoir se mêler à certaines affaires sous sa responsabilité personnelle.

« Il a été amené aussi à se trouver en rapport avec certaines personnalités du Parlement et notamment avec un ancien ministre.

» L'arrestation de M. Blondin doit se rapporter à ses relations avec les personnalités en question, mais le *Crédit Lyonnais* est absolument en dehors de cette fâcheuse affaire, c'est M. Blondin seul qui est en cause. »

La *Patrie* affirme que l'arrestation de M. Blondin ne fait que précéder celle d'un personnage politique très important dont on a beaucoup parlé à la Commission d'enquête, un ancien ministre, qui a été l'objet de dénominations de la part d'un de ses ex-amis les plus intimes.

M. Blondin était l'agent de ce personnage.

LES PERQUISITIONS

M. Clément, commissaire aux délégations, s'est rendu hier, 43, rue de Clichy, au domicile de M. Blondin, le fondé de pouvoirs du *Crédit Lyonnais*. Il a procédé chez lui à une minutieuse perquisition et a saisi une certaine quantité de papiers.

M. Cochefert, de son côté, s'est rendu au *Crédit Lyonnais* pour y faire une enquête sur M. Blondin. Il a longuement perquisitionné dans son bureau, et a emporté des livres de comptabilité, une copie de lettres et différentes pièces.

Les deux commissaires aux délégations judiciaires, auxquels le juge a remis des mandats étendus, doivent continuer leurs opérations aujourd'hui, toujours dans le plus grand mystère.

On parle en effet beaucoup de l'arrestation imminente d'un homme politique important, un ancien ministre, dit-on. Mais on garde le secret le plus absolu sur cette mesure et sur le nom de la personne compromise.

Le nom de M. Clémenceau avait été prononcé, mais nous ne pouvons affirmer qu'il ne s'agit pas du directeur de la *Justice*.

Au dernier moment, le bruit court que l'ancien ministre dont l'arrestation serait imminente serait M. Baihaut, ancien ministre des travaux publics.

On dit, en revanche, que des ordonnances de non-lieu vont être rendues en faveur de MM. Thévenet et Emmanuel Arène.

UNE ARRESTATION IMMINENTE

On lit dans le *Moniteur universel* :

« Ce matin, M. le juge d'instruction Franqueville, en arrivant au Palais, a fait venir dans son cabinet un huissier-audiencier pour lui donner une liste de témoins qu'il veut entendre. Par une exception aux habitudes judi-

ciaires, l'huissier a non seulement été chargé de délivrer une citation à chacun d'eux, mais on lui a encore remis des mandats d'amener.

» A midi, M. Franqueville a eu une longue conférence avec M. Roulier, procureur de la République. Il se passe, du reste, aujourd'hui quelque chose de fort important relativement à l'instruction, car les couloirs qui mènent au cabinet du petit parquet, où siège le magistrat enquêteur, sont encombrés de commissaires de police, parmi lesquels on remarque M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires. »

CHEZ M. ANDRIEU

Extrait d'un entretien de M. Andrieux avec un rédacteur de la *France* :

« — On aurait eu la vérité complète si on l'avait voulue, a dit M. Andrieux.

» — Et comment ?

» — Eu faisant arrêter l'homme qui sait tout, qui tient toutes les clefs de ce mystère.

» — Et c'est ?

» — Arton. Jamais, entendez-vous bien, jamais on n'a osé arrêter cet homme, et, je vais plus loin, je mets au défi le gouvernement de le faire... »

M. Albert Delpit, le romancier et auteur dramatique bien connu, est mort avant-hier à la suite d'une longue maladie. Il n'avait pas encore 44 ans.

Le langage du gamin de Paris se modifie avec les événements, et la politique y exerce parfois sa trop violente influence.

C'est ainsi qu'un pâle voyou, regardant défilier les hommes et les chevaux à travers la crotte horrible des boulevards, s'écriait avant-hier en voyant toutes ces éclaboussures de boue :

— Quel Panama ! On dirait la Chambre !

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 5 janvier 1893.

C'est à tort qu'on s'est ému à la Bourse de l'arrestation d'un agent du *Crédit Lyonnais*, attendu que les faits qui ont motivé cette mesure de la part du juge d'instruction se rapportent à la gestion de cet agent alors qu'il était sous-secrétaire général du Panama. La Bourse ne doit pas tarler à se remettre de cette émotion. Le 3 0/0 clôture à 94.35. Le 4 1/2 est, en raison des arbitrages opérés en sa faveur, en ferme tendance à 105.60.

La Rente Italienne est relativement bien tenue à 92.60. L'Extérieure très offerte perd un point sur hier à 62.

L'action de la Banque de France cote 3,780. Le *Crédit Foncier* reste à 970. Le conseil dans sa dernière réunion a autorisé pour 2,929,653 fr. de prêts nouveaux. La Banque de Paris cote 641. La Société Générale ne s'écarte guère du cours de 465. Le *Crédit Lyonnais* est à 736 et le *Comptoir National d'Escompte* à 485 fr.

Les obligations de la Société des Immeubles de France valent les 3 0/0 390 et 4 1/2 470 fr.

de se préoccuper ainsi ? avec sa mise simple, de couleur sombre, elle pourrait très facilement rester inaperçue.

— Ah ! ma pauvre Marthe ! se dit la jeune fille à elle-même, te voici dans une situation bien nouvelle pour toi ; l'effacer ! te faire oublier !... toi, toujours remarquée, entourée... Etait-ce bien toi que l'on entourait ? toi, Marthe Dalthon ?... Non, non, le temps des illusions est passé ; celle que le monde flatait, adulait, c'était l'héritière du marquis de Flavigny...

O sainte et chère pauvreté ! se disait Marthe avec exaltation, je te bénis ; tu m'as rendu mon individualité, tu as fait de moi quelqu'un ! Oui, mais ce quelqu'un sera plus fière que jamais... plus heureuse aussi peut-être... car si plus tard Marthe, l'orpheline pauvre, est aimée, ce sera bien pour elle même !...

Les réflexions de Marthe sont mises en fuite par un appel de Claudine.

— Le traîneau va-t-il nous prendre à midi, Marthe, s'en va-t-il ? Surtout, ma fille, habille-toi convenablement. Le soleil brille, le ciel est bleu, mais la gelée n'en est que plus piquante.

Le traîneau file avec rapidité sur la neige

du ciel. Marthe est ensevelie sous une lourde pelisse de fourrure commune dont l'épaisseur la garantit de l'impression de l'air vif. Ce vêtement est un meuble de famille, et Claudine a forcé la jeune fille à l'accepter. On aperçoit à peine son visage sous le capuchon bordé de peau de bête.

— On se croirait en Russie, dit Marthe, ravie de son voyage et de la vitesse de la course.

C'est Jacques qui conduit le traîneau où Marthe et Claudine sont pressées sur la même banquette. François est parti la veille avec son père ; Claude, le second fils, est resté pour garder la maison.

La route est déserte, mais il fait encore jour ; Jacques assure qu'ils seront à Lans-le-Bourg avant la nuit.

Cependant le soleil commençait à rougir l'horizon. Le pâle croissant de la lune se dessinait sur le ciel dont la teinte pourprée prenait rapidement les tons qui précèdent l'obscurité.

— Plus vite, Jacques, dit la mère, le soleil nous quitte et tu sais que la nuit est prompt à prendre sa place.

Jacques n'avait pas besoin de la recommandation de Claudine. Sans y être excité, le che-

val venait de prendre tout à coup une allure que le jeune homme essayait plutôt de modérer, et, malgré ses efforts, le frêle équipage volait comme le vent : les pieds du cheval envoyaient une pluie de parcelles glacées contre le cuir du para-neige.

Marthe et Claudine, les bras enlacés, se soutenaient mutuellement avec peine.

— Allons, Jacques, cesse ce jeu d'ange-reux, dit la mère effrayée. On dirait que tu n'es plus maître de ta bête. ajouta-t-elle avec une angoisse qu'elle essayait de cacher à sa compagne.

Jacques ne répondit pas, son regard était ardemment fixé vers un objet qui se remuait dans l'ombre. Presque en même temps, un de ces hurlements qui semblent fait exprès pour la nuit se fit entendre. Claudine tressaillit, elle comprit de quel danger ils étaient menacés. Ce danger, Marthe ne le connaissait pas. Pour une Parisienne, les loups n'existent point !... A ce hurlement sinistre, le cheval, terrifié, s'arrêta court ; aspirant l'air avec ses naseaux, il tourna la tête du côté où se tenait l'ennemi et recula au lieu d'avancer. Euhardi par ce temps d'arrêt, le loup s'élança à la suite du traîneau ; mais le cheval, affolé, partit

La compagnie des chemins de fer de l'Equateur annonce le paiement du coupon semestriel de ses obligations. On prévoit une campagne de hausse sur ces titres.

Informations financières. — Le conseil d'administration de la société Decauville a décidé hier de faire appel du jugement du Tribunal de commerce qui a prononcé sa dissolution.

Les Chemins Economiques valent 440 fr.
Ch. HEYMAN et C^o,
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

NOUVELLES MILITAIRES

GRANDES MANŒUVRES D'AUTOMNE

Deux corps d'armée de réserve au grand complet exécuteront cette année les grandes manœuvres d'automne. L'expérience, on le voit, sera beaucoup plus instructive que les timides essais faits l'année dernière, dans le Pontois, avec deux divisions mixtes.

Le Conseil supérieur de la guerre s'occupera, dans sa prochaine séance, du détail de ces manœuvres. Mais il est à peu près certain aujourd'hui qu'elles se dérouleront sur le territoire des 2^e et 3^e corps (Amiens et Rouen).

Du reste, les réservistes de cavalerie des classes de 1883, 1886 et 1897 de ces deux régions sont tous convoqués du 21 août au 17 septembre et formeront des régiments de réserve.

L'ARMÉE ALLEMANDE

L'administration militaire allemande vient de prendre certaines mesures que l'on peut considérer comme un acheminement vers le service de deux ans.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Observations de M. DAVY

Opticien, place de la Bilange, 26
SAUMUR.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		— 3°
Ce matin, à 8 h.		— 5°
Midi,	759 mm	— 4°
Hausse	» mm	
Baisse	5 mm	
Température minima de la nuit		— 8°

Les élections à la Chambre de Commerce

Nous rappelons aux Électeurs que c'est dimanche prochain, 8 janvier, le deuxième tour de scrutin pour les élections de la Chambre de Commerce d'Angers et la Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Saumur, et qu'ils ont le plus grand intérêt à aller voter.

comme une flèche.

Marthe, assez brave, serrait d'une main nerveuse le bras de Claudine et de l'autre se cramponnait à la banquette.

— Ne craignez rien, ma mère, finit par dire le jeune homme un peu rassuré. Nous n'avons pas à faire à une bande de loups, mais à un seul. J'aperçois, d'ailleurs, les lumières de Lans-le-Bourg, et dans peu d'instants, nous serons délivrés de la société de cette vilaine bête.

Lorsqu'il sentit que le village était proche, le cheval, excité par la même espérance de salut, redoubla de vitesse ; cette course folle amena le seul véritable danger ; l'animal s'abattit brusquement.

Jacques était sans armes, et pourtant il fallait agir. Au moment où, à l'aide d'une traverse de bois, qui se trouvait détachée du traîneau, il allait braver son ennemi pour défendre les femmes confiées à sa garde, il entendit une voix qui lui criait : « Ne bougez pas ! » Puis, quelque chose siffla à ses oreilles et, comme par enchantement, le loup roula sur le chemin en poussant un rugissement d'agonie.

(A suivre.)

Candidat: M. JULES BIDEAU,
Négociant, exportateur en primeurs et produits du pays.

Monsieur le Rédacteur de l'*Echo Saumurois*,

Une erreur s'est glissée dans votre article d'hier, concernant l'éligibilité de M. Bigeard.

M. Bigeard n'a jamais été directeur de l'Usine à gaz de Saumur; il n'était que simple comptable.

Il quitta Saumur et fut par la suite attaché à la Compagnie Lyonnaise du gaz, à Lyon.

Inspecteur dans cette Compagnie, il fut bombardé un jour Directeur de l'Usine à gaz d'Angers, prenant ainsi la place du si sympathique M. Dange, dont les connaissances techniques étaient telles que les actions de cette usine étaient montées de 300 francs à 4,500 francs en huit années d'exercice.

Quelle est la valeur actuelle de ces actions? je l'ignore. Mais l'arrivée à la Chambre de Commerce de M. Bigeard semblerait étrange aux consommateurs pressurés par le contrat léonin que le Conseil municipal opportuniste d'Angers avait eu la sottise de signer avec M. Trotter, administrateur de l'Usine à gaz d'Angers.

Un électeur saumurois.

Le froid et les malheureux

Le froid persiste et la misère qui en résulte va faire un devoir aux heureux de la terre de secourir ceux qui souffrent.

À Paris et dans bien des villes, de généreux donateurs et des philanthropes ont organisé des fêtes, des souscriptions dans les journaux et des quêtes à domicile.

Nous espérons que les personnes qui, il y a deux ans, avaient pris l'initiative de souscriptions, vont cette année recommencer l'œuvre qui a déjà donné de si heureux résultats.

Il est temps d'agir. Le froid persiste et la misère apparaît.

La glace

La journée d'hier, pour ceux qui en ont le loisir, a été consacrée presque entièrement au patinage. Les fouilles ont reçu la visite de nombreux amateurs de ce sport si en vogue.

Un entrain charmant n'a cessé de régner dans l'après-midi parmi nos élégantes et gentilles patineuses.

Sur la Loire également, dans le bras des Sept-Voies, la glace a été sillonnée par de nombreux patineurs. Depuis plusieurs jours, cette partie du fleuve est entièrement congelée et l'on peut sans aucun risque s'y aventurer.

Harmonie Saumuroise

Nous apprenons que, contrairement à son habitude, l'Harmonie Saumuroise donnera encore deux concerts cet hiver.

Le premier concert aura lieu vers la fin de janvier et sera donné avec le concours de M. Sellier, de l'Opéra, de Mlle Bronville, des Concerts Colonne, et d'un autre artiste de l'Opéra dont le nom ne nous est pas encore connu.

Le second concert sera donné dans les premiers jours de mars.

Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique en date du 21 décembre 1892, M. Menier, professeur de gymnastique au collège de Saumur, a été nommé en cette même qualité au lycée de Guéret (Creuse).

Cours d'agriculture

M. Chauvet fera une conférence demain samedi 7 janvier, à 3 heures du soir, à la Mairie de Saumur, salle des conférences.

Sujet: *Plantes sarclées.*

M^r DE DREUX-BRÉZÉ

M^r l'évêque de Moulins est mort hier matin, à 2 heures, après une courte agonie.

M^r de Dreux-Brézé, évêque de Moulins depuis 1850 et un des doyens de l'épiscopat français, avait été frappé presque subitement d'une très grave maladie d'entrailles.

Pierre-Simon-Ludovic-Marie des Marquis de Dreux-Brézé est né à Brézé près Saumur,

le 2 juin 1811. Nommer Henri de Dreux-Brézé grand-maître des Cérémonies de Louis XVI, c'est rappeler les vertus chevaleresques de cette illustre race. Pierre de Dreux-Brézé a été le condisciple de S. S. Léon XIII à l'Académie Ecclésiastique.

Monsieur de Moulins et le T. R. P. d'Alzon ont été les premiers prêtres français qui allèrent étudier à Rome; cela ne s'était jamais vu, et les deux jeunes gens ont bravé, pour accomplir alors ce qui paraît si simple aujourd'hui, toutes les foudres du gallicanisme.

Ordonné prêtre, il exerça à Paris un ministère de charité auprès des ouvriers. En 1830, le 7 juin, il fut préconisé évêque de Moulins. Pendant 36 ans qu'il gouverna, il est difficile d'énumérer toutes les belles œuvres qu'il a établies.

Il a été un des promoteurs de l'établissement de la liturgie romaine en France.

La mort de M^r de Dreux-Brézé met en deuil non seulement le comte de Brézé, qui habite le château de ce nom, berceau de la famille, mais encore la population entière du village de Brézé, qui vénère et estime tout ce qui touche à l'illustre famille.

Nous adressons, en cette douloureuse circonstance, à M. le marquis et à M. le comte de Dreux-Brézé, notre compatriote, nos plus respectueuses condoléances.

Tout le monde se souvient encore ici de notre fameux sous-préfet Demangeat, qui emporta de Saumur tant de regrets qu'il n'en laissa guère. Il paraît que les ans n'ont point altéré son mauvais caractère.

Nous lisons en effet dans le *Figaro*:

« Une scène violente a eu lieu mardi soir entre MM. Demangeat, actuellement à Alger, son fils aîné, substitut du procureur de la République de Guelma, d'une part, et M. Estoublon, directeur de l'École de droit d'Alger, d'autre part.

La querelle est survenue au sujet du jeune Demangeat, étudiant en droit, et elle a amené des voies de fait en pleine rue, devant le porron de l'école.

M. Estoublon a été assez fortement blessé au front.

Cet incident fait grand tapage. »

Dans le monde

Mardi, M^{me} la duchesse de Chevreuse ouvrait les magnifiques salons du château de Sablé. Après une comédie de Gondinet, *les Convictions de papa*, brillamment enlevée par M^{lle} de Keroman et M^{me} de Miré et de Landevoisin, un cotillon plein de surprises, suivi d'un souper par petites tables, a terminé la fête.

Autour de M^{lle} de Luynes, un charmant groupe de jeunes filles, M^{lle} de Toulgoët, de Brye, de Keroman, de Bizien, d'Andigné, de Viennay, etc.

Incendie de l'usine Lesourd à Montbazou

Un incendie s'est déclaré avant-hier soir, dans la fabrique d'huile de colza de M. Paul Lesourd, à Montbazou (Indre-et-Loire).

En un instant toute l'usine devint la proie des flammes sans qu'on put espérer rien sauver des bâtiments.

Ceux-ci, construits en bois, imprégnés d'huile, ont été détruits de fond en comble.

C'est à grand peine qu'on a réussi à préserver les maisons d'habitation.

Il paraît que les lycées se dépenpent, car le ministre de l'instruction publique vient de diminuer les tarifs pour les cours élémentaires.

À partir du 4^e janvier 1893, les frais de pension, de demi-pension et d'externat seraient fixés, pour les classes de 7^e et de 8^e, ainsi qu'il suit:

Pension: Elèves entretenus par le	
Lycée.....	700 fr.
Au lieu de 750 fr.	
Elèves entretenus par les familles..	640 fr.
Au lieu de 690 fr.	
Demi-pension.....	400 fr.
Au lieu de 425 fr.	
Externat.....	100 fr.

Les pigeons voyageurs

Le tribunal correctionnel de Périgueux vient de rendre un jugement que nous signalons aux colombophiles.

Aux termes de cette décision « est valable et obligatoire l'arrêté préfectoral basé sur l'article 9 paragraphe 4 de la loi du 3 mai 1844, modifié par la loi du 22 janvier 1874 et pris en exécution d'une circulaire ministérielle de 1887, qui interdit la chasse des pigeons voyageurs sans permis.

» Dès lors, commet une infraction à cet arrêté, celui qui blesse ou tue un pigeon voyageur d'un coup de fusil, sans être muni d'un permis.

» On soutiendrait en vain que la loi du 4 avril 1889 autorise chaque propriétaire à détruire les pigeons qui commettent des dégâts sur ses terres et au moment où ils les commettent. »

Responsabilité

D'un jugement rendu par le tribunal civil de la Seine, résulte que le propriétaire d'un cheval n'est pas responsable envers son cocher des blessures causées par ce cheval, si l'animal n'était pas vicieux, et était déjà depuis quelque temps conduit par le cocher lui-même.

... Alors surtout que l'accident est arrivé par un cas fortuit (dans l'espèce la peur prise par le cheval, à la vue d'un détachement de soldats en marche).

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 5 janvier. — Berthe-Françoise-Hermance Gromaire, impasse de Nautilly; — François-Jacques Lagneau, carrefour Dacier.

DÉCÈS

Le 6 janvier. — Félicité Gendron, veuve de Louis Patry, sans profession, 77 ans, Grande-Rue.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

SALLE DU CIRQUE (quai Gambetta)

Dimanche 8 janvier 1893, à 4 heures 1/2

432^e Concert populaire

Avec le concours de

M^{me} ROGER-MICLOS, pianiste des Concerts du Conservatoire des Concerts Colonne et Lamoureux.

Programme

1. Ouverture de la *Fiancée de Messine*, 1^{re} audition (Schumann).

2. Concerto en mi bémol pour piano et orchestre, redemandé. M^{me} Roger-Miclos (Beethoven).

3. *Deux airs de ballet*, dédiés à l'Association artistique d'Angers (J.-G. Ropartz); *Marche de fête*, sous la direction de l'auteur.

4. Morceaux de piano: *A Ron-do-Capriccioso* (Mendelssohn); *Carillon* (Fischhof). M^{me} Roger-Miclos.

5. *Scènes de féerie* (6^e suite d'orchestre), dédiées à l'Association artistique d'Angers (J. Massenet).

L'orchestre sera dirigé par M. Paul Frémaux, de la Société des Concerts du Conservatoire de Paris.

BOURSE DE PARIS

Du 5 Janvier 1892

3 0/0.....	94 50
3 0/0 amortissable.....	95 30
4 1/2.....	105 52

Dernières Nouvelles

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Service spécial de l'*Echo Saumurois*.

Paris, 6 janvier, 1 h. 20 soir.

Le *Journal officiel* publiera demain un mouvement judiciaire, dans lequel il y aura M. Fizeher, avocat, nommé juge suppléant à Saumur.

M. Carnot a reçu dans la matinée le commandant Monteil.

Aucun télégramme officiel n'est venu confirmer la nouvelle du *Gaulois* disant que le général Dodds doit revenir prochainement en France.

Rien de nouveau ce matin au sujet des affaires de Panama.

HAVAS.

L'ÉTAT DE SIÈGE

Par ordre de M. le général Saussier, toutes permissions sont supprimées pour les troupes du gouvernement militaire de Paris.

Le 40 janvier, jour de la rentrée des Chambres et du procès du Panama, les troupes seront consignées dans leurs quartiers jusqu'à nouvel ordre.

L'AFFAIRE DE PANAMA

M. BAIHAUT CHEZ M. FRANQUEVILLE

M. Baihaut est resté hier près de six heures chez le juge d'instruction qui l'a confronté avec M. Blondin et les administrateurs du Panama.

Toute la soirée on a parlé d'arrestations importantes imminentes, commandées pour ce matin; de la demande d'extradition de M. Cornélius Herz, etc. Le bruit a couru aussi de la mort de M. Manchicourt, liquidateur du Panama, qui avait fait une chute accidentelle dans un ascenseur.

AU PALAIS DE JUSTICE

M. Franqueville a interrogé, hier, les cinq inculpés, MM. Charles de Lesseps, Marius Fontane, Sans-Leroy, Cottu et Blondin.

L'interrogatoire a duré quatre heures. Ce n'est qu'à cinq heures qu'ils ont été réintégrés à Mazas.

M. Thévenet a été entendu également. Plusieurs commis aires de police ont été mandés dans la soirée au parquet du procureur de la République pour recevoir des ordres.

On affirme qu'il s'agit d'opérer ce matin des perquisitions.

Au cabinet du préfet, on affirme qu'il ne s'agit d'aucune nouvelle arrestation.

LES CONCLUSIONS RETARDÉES

Il paraît certain que M. Franqueville ne pourra pas transmettre ses conclusions avant le 10 janvier; quant au procès qui vient devant la Cour d'appel mardi, il suivra son cours normal, et durera une quinzaine de jours, à raison de trois audiences par semaine; les plaidoiries seront particulièrement longues; les témoins seront assignés demain et les défenseurs seront également autorisés, demain, à communiquer avec leurs clients.

ÉPICERIE CENTRALE

Articles de Noël et du Jour de l'An

CONFISERIE — MARRONS GLACÉS
BONBONS DE CHOCOLAT, FRUITS GLACÉS

ARTICLES DE LUXE

Toute personne acheteur d'objets de Noël et du Jour de l'An trouvera un choix considérable de haute nouveauté, à des prix exceptionnels de Bon Marché.

Le Gérant: G. JOUAUST.

Etudes de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire, et de M^e DOUET, notaire à Beaufort.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Qui aura lieu à la Mairie de la commune de Saint-Martin-de-la-Place, le DIMANCHE 15 JANVIER 1893, à 4 heures de l'après-midi.

LES IMMEUBLES

CI-APRÈS DÉSIGNÉS.

Situés commune de Saint-Martin-de-la-Place,

Et consistant en :

1. Une maison, cour et jardin, situés au lieu dit les Fortineries, commune de Saint-Martin-de-la-Place, joignant au midi la Loire, au nord la route de Saumur, au levant M. Maupant.

2. Une petite parcelle de terrain avec quelques rangées de vigne, se trouvant au même lieu des Fortineries, de l'autre côté de la route, et contenant six ares environ.

3. Un terrain planté de vigne et d'arbres fruitiers, situé au lieu dit le Bouge, contenant dix-huit ares cinquante-huit centiares, et joignant au levant M. Roche, au couchant M. Taveau, au nord un chemin, et au midi la Loire.

4. Une maison d'habitation, avec bâtiments d'exploitation, cour, jardin et terre labourable, située au lieu dit le Bis-des-Noues, le tout en un seul tenant, d'une contenance de trente-quatre ares environ.

5. Six ares environ de terre, aux Champs-Biques, formant partie d'un plus grand morceau, compris au cadastre sous le numéro 828 de la section C.

6. Quarante-neuf ares cinquante centiares de terre, à la Pointe-du-Ba-des-Noues, joignant au levant M. Robineau, au couchant la route, et au nord M. Baudouin.

7. Quarante-neuf ares quatre-vingt-neuf centiares de terre, à la Folie, joignant au levant la route et la commune, au couchant et au nord M. Robineau, au midi M. Artuf.

Tous ces immeubles, à l'exception des trois premiers articles, sont exploités par M. Brard, fermier au Bas-des-Noues.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers, ou à M^e DOUET, notaire à Beaufort.

A Affermer BOULANGERIE

Aux Ulmes.

S'adresser à M. DEROUET-FOULARD.

A VENDRE UNE MAISON

A Saumur, rue de Fenet, 29.

S'adresser à M^e PASQUIER, notaire à Montsoreau.

A SAINTE-GENEVIÈVE Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

Pour Cadeaux (Fêtes et Etrences)

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER

A LOUER APPARTEMENT

Au 2^e étage

Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.

S'adresser au bureau du journal.



A VENDRE

Foin de 1^{re} qualité et Paille

UNE TRÈS BELLE

CARRIÈRE FOURRAGÈRE

Et deux Harnais.

S'adresser à M. BEUROS, rue du Petit-Pré, 5, Saumur.

ON DEMANDE, à SAUMUR,

Ouvrier Relieur.

S'adresser, 5, pl. du Marché-Noir.

Hôtel Restaurant des TROIS-ANGRES

A. LIGNAIS

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable, à 2 fr. 25 et 2 fr. 50. — Excellents vins rouges et blancs.

Salles, Salons et Cabinets particuliers.

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 fr. 50 et 2 fr. Pension depuis 60 fr.

Service individuel ou en groupe et à toute heure

Dîners en ville sur commande. — Banquets et Noces. — Prix modérés.

N.-B. — Tripes à la mode de Caen, le Samedi et le Dimanche.

Américain - Tampon

BREVETÉ S. G. D. G.

Tampon intarissable ne nécessitant jamais d'encre

ÉCONOMIE, PROPRIÉTÉ, DURÉE, ÉLÉGANCE

LE MEILLEUR DES TAMPONS

En vente à l'imprimerie PAUL GODET, place du Marché-Noir

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE SAUMUR

EN VENTE

HISTOIRE de SAUMUR

Pendant la Révolution

Par M. O. DESMÉ de CHAVIGNY

Chez tous les Libraires.

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

PÂTISSERIE - CONFISERIE - GLACES

Vins fins, Liqueurs, Sirops

E. HARDY

Successeur de M. TROUVÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

Grand choix de Fantaisies et Nouveautés pour NOËL et le jour de l'AN, depuis les prix les plus minimes.

TOUS LES BONBONS

Sont de qualité supérieure

Grande Épicerie Parisienne

HUBERT FILS

33, Rue d'Orléans, au coin de la rue Dacier.

RAYON SPÉCIAL DE

CONFISERIE FINE

Fruits glacés

BONBONS

DE

CHOCOLAT

DEVINCK



PATÉS

DE FOIE GRAS

Et de GIBIERS truffés

Vins Mousseux depuis 1 franc

Bordeaux — Bourgogne

Cognacs, Rhums et Liqueurs

Toutes les grandes marques

A des prix très modérés.

Marrons glacés, vanillés, 1/2 k. 2,50

Fantaisies pour Etrences

Coffrets, Bonbonnières, Laques, Porcelaines, Vannerie.

Fantaisies pour Noël

Jésus, Crèches, Bûches, Sabots, Bibelots pour arbres.

Pas de CREDIT LIQUIDATION Pas de condition

AU GRAND BAZAR

Tenu par DAVEAU, Doreur

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17

SAUMUR

Etrences 1893

A l'approche de nouvel An, cette Maison rappelle à sa clientèle que c'est

La dernière année

qu'elle tiendra les Jouets, Objets d'Art et de Fantaisie convenables pour Etrences. En conséquence, ces marchandises seront données

A N'IMPORTE QUEL PRIX

afin d'en décharger les Magasins; c'est donc dans cette Maison que l'on trouvera

de Véritables Occasions!
du Véritable Bon Marché!

Aux nombreux et fidèles clients de ses Ateliers des Dorure et d'Encadrements, M. DAVEAU fait connaître qu'il s'est adjoint un ancien patron d'une maison de dorure d'Angers, ce qui lui permet de garantir la promptitude et le bon soin dans ses travaux de

DORURE ET D'ENCADREMENTS

Dans les 24 heures on échange les marchandises qui ne plairont plus.

Dans les 24 heures on remboursera les Marchandises qui ne plairont plus.